

Séance ordinaire du 7 juin 2022

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/publications/>

Notez que les séances du conseil sont maintenant enregistrées et sont également disponibles sur le site Internet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le conseil municipal a donné son appui au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) pour un projet de construction d'une nouvelle école dans les limites de la municipalité et s'est engagé à céder un terrain au besoin en vue de sa réalisation.

Le conseil a également donné son appui à la Coalition Santé Laurentides afin que soit priorisée la région des Laurentides dans la mise en œuvre du nouveau Plan santé du gouvernement du Québec et que l'investissement nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides soit accordé.

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention collective des employés municipaux applicable à la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, celle-ci étant échue depuis le 31 décembre 2021.

Le maire a présenté son rapport sur les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2021. Celui-ci est disponible sur le site Internet avec les rapports financiers sommaires et détaillés.

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil a procédé à l'embauche de plusieurs personnes, soit :

- Madame Maria Calderon, Monsieur Merlin Germain et Monsieur Samuel Banville aux postes de préposés à l'urbanisme et à l'environnement pour la période estivale;
- Mesdames Sara Ettedgui, Anais Lessard et Léa Boivin, ainsi que Messieurs Julot Lavoie-D'Or, Esthéban Archambault et Thomas Monagham aux postes de sauveteurs de plage municipale



Le conseil a de plus confirmé la permanence de Monsieur Jérémy Jourdain au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

TRAVAUX PUBLICS

Le conseil a procédé à la réception définitive des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour puisque ceux-ci sont complétés depuis un an. La retenue contractuelle au montant de 186 788.75 \$ plus taxes sera par conséquent remise à l'entrepreneur Excapro inc.

Le conseil a procédé à l'adoption du règlement numéro 293-2022 décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 160 000 \$. L'installation de compteurs d'eau dans une soixantaine d'immeubles résidentiels est nécessaire afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. De plus, le conseil profite de l'occasion pour remplacer les compteurs installés il y a près d'une vingtaine d'années dans certains immeubles non résidentiels. Un tel règlement d'emprunt étant soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, un avis a été publié à cette fin dans la section des avis publics du site Internet municipal.

Dans le cadre du projet de construction des nouveaux ateliers municipaux, puisque le ministère des Affaires municipales a accepté de transférer le dossier à un nouveau programme de subvention plus avantageux (le PRACIM), une résolution a été adoptée afin de confirmer les engagements de la municipalité dans le cadre de ce nouveau programme. Rappelons que la subvention confirmée de 3 M\$ passera à 4 225 000 \$, soit 1 225 000 \$ de plus.

Toujours dans le cadre du projet des ateliers, un projet de règlement a été déposé, lequel vise à augmenter le montant de l'emprunt déjà approuvé afin de refléter les coûts révisés du projet et d'y associer le montant de la subvention révisée. Le règlement final devrait être adopté par le conseil à la séance du 5 juillet prochain. Ce règlement sera par la suite soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Octroi de contrats

Le conseil a autorisé le directeur des travaux publics et des services techniques à effectuer les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur le chemin du Lac-Rougeaud pour un montant estimé à 100 000\$. Ces travaux visent la réparation temporaire de tronçons de ce chemin en attendant sa réfection complète prévue au cours des prochaines années.



Un contrat a été octroyé à Excapro Inc. pour effectuer le remplacement d'un groupe de ponceaux sur le chemin du Lac-Nantel Sud, au coût de 211 252.35 \$ taxes incluses. Rappelons qu'il s'agit ici du deuxième appel d'offres portant sur le même projet, le premier ayant dû être annulé puisque les plans et devis ne respectaient pas certaines exigences imposées par la réglementation.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Deux projets de lotissement majeur ont été approuvés par le conseil, soit :

- un projet comprenant 12 lots en projet intégré, destinés à la construction d'habitations unifamiliales, sur une propriété située sur le chemin de la Terrasse-du-Golf
- un projet comprenant la création de 4 lots dont une rue, deux lots commerciaux pour hôtels et commerces et un lot résidentiel pour des bâtiments multifamiliaux sur la rue Principale.

Une demande d'usage conditionnel visant l'implantation d'une résidence de tourisme au 1625 chemin du Lac-Sauvage a également été approuvée.

Le conseil a adopté un second projet de règlement (194-62-2022) afin d'amender le règlement de zonage pour permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone Fc-514. Initialement, le projet de règlement portait sur les zones Fc-514 et Vc-518. Cependant, suite à l'assemblée de consultation tenue le 3 mai dernier, le conseil municipal a retiré la disposition relative à la zone Vc-518 et poursuit par conséquent la modification réglementaire pour la zone Fc-514 uniquement.

Ce second projet de règlement est susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës. Surveillez l'avis public à cet effet au cours des prochains jours.

Le conseil a également adopté un projet de règlement (194-63-2022) aux fins d'amender le règlement de zonage afin de modifier le nombre maximal de logement à l'hectare pour les projets intégrés d'habitation apparaissant à la grille des usages et normes pour la zone Ht-719. Une assemblée de consultation visant à expliquer le projet de règlement et entendre les personnes souhaitant s'exprimer aura lieu lors de la séance du conseil du 5 juillet prochain. Un avis public sera publié au cours des prochains jours à cet effet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Étant donné la dissolution prochaine de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) et l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant pour le service de sécurité incendie, le conseil a autorisé la signature d'un contrat de crédit-bail pour le camion autopompe-échelle du service et autorisé l'acquisition au coût de 324 658 \$ de véhicules et équipements qui appartenaient à la RINOL.

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Une révision des normes d'utilisation des services de la bibliothèque municipalité étant requise, le conseil a adopté un nouveau règlement (294-2022) remplaçant celui de 2011. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet municipal de même qu'à la bibliothèque.

